

Travaux de sécurisation des falaises de la Côte de Morre - Encaissements et réaffectations de participations

M. l'Adjoint LOYAT, Rapporteur : Par délibération en date du 28 juin 1999, le Maire a été autorisé à signer une convention avec la Direction Départementale de l'Équipement et Réseau Ferré de France pour la réalisation de travaux de sécurisation des falaises de la Côte de Morre, des chutes de pierre ou rochers se produisant sur la RN 57 ou sur la voie ferrée, mettant en danger les utilisateurs de ces voies.

Conformément à l'article 4 de la convention générale, l'opération est co-financée par l'Etat, la Ville de Besançon et Réseau Ferré de France. Chacun des partenaires participe à hauteur d'un tiers de l'opération estimée à 75 843,38 € HT, soit 25 281,12 € (165 833,33 F) chacun.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser l'encaissement de ces subventions dont le montant total est de 50 562,24 € par décisions modificatives au budget de l'exercice courant, dès réception des notifications attributives en recettes au chapitre 90.822.1321/1328.00508.35000 et les réaffecter en dépenses au chapitre 90.822.2318.00508.35000.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, statue favorablement sur ce dossier.

Récépissé préfectoral du 1er mars 2002.